



Clermont Ferrand, le 3 décembre 2007

Mutations : l'instruction est parue

« L'instruction annuelle sur les mutations et premières affectations », ses annexes et la « note de campagne » ont été mises en ligne ce jour sur le « portail métiers » (rubrique RH).

Outre les habituelles nouveautés et modifications, qui ont fait l'objet de discussions avec les organisations syndicales lors du « groupe d'étude mutation », ces documents précisent le calendrier des opérations :

FIN A	Les demandes pourront être déposées à compter du	12 décembre 2007
	Date limite pour les appels de candidature (BNEE, BCF/DRESG, BCR, DNEF, DVNI, DNVSF, DGE, DRF-Direction, Centre Impôts Service)	17 décembre 2007
	Date limite pour le mouvement général	7 janvier 2008
Contrôleurs et Techniciens-Géomètres	Début du dépôt des demandes non encore précisé, vraisemblablement à compter du	18 janvier 2008
Stagiaires	Date limite de dépôt des demandes	3 mars 2008
Inspecteurs-Elèves	Dépôt des demandes	mi-avril 2008

Visiblement, la Direction Générale prévoit d'avancer considérablement les opérations de mutations pour toutes les catégories, ce qui peut paraître louable étant donné que cela permettrait aux agents mutés de mieux anticiper et d'organiser un éventuel déménagement.

Mais pour le SNUI, certains délais ne sont pas réalistes :

- la date du 17 décembre est bien prématurée ;
- le dépôt au 3 mars (début du stage d'immersion) des demandes des CS viserait à fixer la limite au 22 février (juste avant la suspension des cours) ;
- prévoir un dépôt à la mi-avril pour les IE supposerait de «gratter» un mois et demi sur les échéances tenues en 2007 !!!

Le SNUI interviendra, au fur et à mesure du déroulement des opérations, afin d'obtenir un report de la date limite à chaque fois que cela sera nécessaire pour garantir le « droit à muter » de chaque agent.